

SYNDICAT MIXTE DE  
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

**Natura 2000 Espiguette (site FR 9102014)**

**Compte-rendu de la réunion du Comité de pilotage  
du 18 juin 2013 à 14h30 au Yacht Club de Port-Camargue**

**Personnes présentes** (classées par ordre alphabétique)

ARNASSANT Stéphan	Parc naturel régional de Camargue
BLUA Frédéric	DDTM 34 – Directeur adjoint/ Délégué à la Mer et du Littoral (DML 34-30)
CAVAILLES Michel	Capitainerie de Port-Camargue
CECCARINI Denis	Riverains du Rhône de St Roman/ AECRC
COMBET Michel	Comité départemental des Pêches du Grau-du-Roi
CORRE Marion	Université Montpellier 2 – sites natura 2000 gérés par l'agence des aires marines protégées.
DASSONVILLE Cécile	Direction régionale de l'Environnement (DREAL LR)
DESFORGES Jean-Luc	Direction de la Mer et du Littoral (DML 34-30)
ESTIER Laurent	Sémaphore de l'Espiguette
GAMBAINI Delphine	CESTMED
GRIFFOUL F.	Comité départemental du tourisme
LABBE Lucie	Syndicat Mixte de gestion et de protection de la Camargue gardoise
LEPERS Michel	Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France délégation Languedoc-Roussillon
LEROY Bruno	Préfecture maritime de la Méditerranée – ADMINISTRATEUR EN CHEF
LOINTIER Frédéric	Commandant de la compagnie de gendarmerie de Vauvert
MAROBIN-LOUCHE Delphine	Parc naturel régional de Camargue
MIALON Pascal	Gendarmerie du Grau du Roi
MOURRUT Etienne	Maire du Grau-du-Roi
PIBOT Alain	Agence des Aires marines protégées
PUJOL Michel	Ligue Vol libre Languedoc-Roussillon
RAMAIN Jacques	Chambre d'agriculture du Gard
RAY Jean-Marie	Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée
ROSSO Léopold	Président Communauté de communes Terre de Camargue
SARGUEIL Hervé	Adjoint au Maire du Grau-du-Roi
SEJOURNE Sonia	Salins du Midi
SERAZIN Thomas	Comité régional des pêches de Languedoc-Roussillon (CRPMEM)
SUZZARRINI Bernard	Capitainerie de Port-Camargue
VIANET Régis	Parc naturel régional de Camargue – directeur adjoint

**Personnes excusées**

ALARY Damien	Président du Conseil Général de Gard
BOURQUIN Christian	Président du Conseil régional Languedoc-Roussillon
LAVISSE Marc	Camargue-Littoral-Environnement
MASTRANGELO Dominique	Prud'homie du Grau du Roi
MOURET Richard	Association de chasse maritime du Gard
REZZA Claude	Comité départemental du Tourisme

### Ordre du jour :

- Rappel des objectifs de la démarche
  - Retour sur l'élaboration du DOCOB et son état d'avancement
  - Présentation et validation du Tome 1 du DOCOB
  - Organisation et calendrier de travail pour l'élaboration du Tome 2
- 

#### **Introduction**

Etienne MOURRUT, Maire du Grau-du-Roi et Vice-président du comité de pilotage, accueille les membres du comité de pilotage. Il rappelle la sensibilité de cet espace avec un phénomène d'ensablement à l'ouest de l'Espiguette et d'érosion à l'est du site. Il présente l'ordre du jour.

Frédéric Blua remercie la ville du Grau du roi et la capitainerie de Port Camargue pour l'accueil.

Régis Vianet remercie les représentants de l'Etat et de la commune pour leur participation. Il rappelle que la démarche est portée par le parc naturel régional de Camargue en partenariat avec le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins et avec un soutien des services de l'Etat. Il explique que deux diagnostics (environnemental et socio-économique) ont été réalisés pour établir l'état des lieux. Dans un second temps, un programme d'actions sera élaboré.

#### **Objectifs de la démarche, élaboration et contenu du Tome 1 du DOCOB**

Delphine Marobin-Louche présente les objectifs de la démarche, rappelle le processus d'élaboration du DOCOB puis présente le contenu du Tome 1 avec Thomas Sérazin qui intervient sur le diagnostic socio-économique (voir diaporama ci-joint).

Denis Ceccarini s'étonne de l'absence des enjeux socio-économiques liés à l'agriculture en arrière-littoral : les tempêtes de 1982 et 1997 ont fait beaucoup de dégâts, notamment dans les vignes qui ne supportent pas le sel.

Stéphan Arnassant explique que le site « Bancs sableux de l'Espiguette » est marin et traite donc des usages marins. L'arrière-littoral et l'agriculture sont plus concernés par le site natura 2000 « Petite Camargue » et la stratégie de gestion du trait de côte. Le site marin est par contre concerné par les enrochements et les prélèvements de sable.

Michel Combet trouve gênant que l'on parle de dérangement par l'activité de pêche sur les milieux et les espèces. Par ailleurs, il reconnaît son agacement de voir des camions de gros rochers qui artificialisent la côte et impactent négativement sur la pêche des tellines.

Delphine Marobin-Louche répond que le dérangement est une conséquence de chaque activité mais qu'il est à relativiser en fonction de la présence faible des espèces (grand dauphin, tortues) et du type de métier.

Jacques Ramain relate que le plan de prévention des risques inondations indique un risque très fort pour la zone. Selon lui, il faut surélever le cordon dunaire et le conforter par des moyens naturels. La chambre d'agriculture du Gard fait une proposition à coût faible, à l'aide de pieux, pour consolider les épis proches du Rhône Vif. Il souhaite que les prélèvements sur les bancs de sable immergés en zone d'accrétion soient toujours possibles pour le rechargement des zones érodées.

Léopold Rosso parle d'un problème de collision au niveau de Natura 2000 entre la terre et la mer et s'inquiète que l'on veuille en faire une zone où on laisse aller la nature. Il raconte que cet hiver une brèche dans le cordon dunaire a causé des dégâts : la ville pourrait être isolée par contournement.

Stéphan Arnassant explique que dans le cadre du DOCOB, l'habitat « bancs de sable » est le plus représenté : dès lors qu'il y aura un projet d'aménagement, il y aura évaluation des incidences pour s'assurer que le projet ne mette pas en danger l'habitat et en réduire les incidences. Cela ne signifie pas que le sable sera sanctuarisé mais que la méthode mise en œuvre lors de l'aménagement sur le site devra être adaptée. Il faut aussi ajouter que les incidences peuvent concerner les espèces et avoir des impacts socio-économiques (ex : la telline).

Pour Michel Lepers, si on dégrade l'habitat qui fait fonction de nurserie, cela posera un problème pour les pêcheurs petits métiers car la zone est reconnue pour être extrêmement riche.

Pour Thomas Serazin, la pêche plaisancière et professionnelle a un même objectif, le poisson !

Denis Ceccarini trouve que les aspects socioprofessionnels ne sont pas assez pris en compte. Il a vu l'évolution de l'érosion avec la disparition d'une dune de 8 m de haut au domaine de la Janine et l'arrivée des premiers épis placés par un riche parisien pour préserver deux cabanes de gardians qui sont toujours là. Il pense que les reefs envasés sont à rattacher à l'ancien cône de déjection du Rhône vif : quand il y a des tempêtes à proximité de la prise d'eau, on retrouve des zones argileuses.

Régis Vianet explique que le sable se redistribue à partir d'anciens cônes de déjection du delta. L'idée n'est pas de figer la dynamique actuelle car elle crée notamment des supports pour des espèces adaptées. Mais la dynamique n'est pas toujours en adéquation avec les activités économiques. Le DOCOB n'est pas réglementaire mais c'est un outil d'intégration qui permet de lancer le débat. Il n'empêchera pas les aménagements mais cela nécessitera des compromis du fait de l'engagement de la France envers l'Europe pour conserver les habitats.

Michel Combet évoque la sensibilité du trait de côte et les conséquences que cela entraîne sur les pêcheurs. Du fait de l'érosion, les propriétaires fonciers s'accaparent ce qu'il reste de plage au niveau des Quatre-Maries et empêchent l'accès aux pêcheurs de tellines.

Etienne Mourrut, élu depuis 1965, avait reproché à l'époque le manque de concertation entre les Bouches-du-Rhône et le Gard sur la gestion du trait de côte. Il trouve aujourd'hui que cela met de la cohésion dans le projet que les deux régions se retrouvent pour la gestion de ce site.

Sonia Séjourné explique que le trait de côte est géré par les Salins du Midi au droit de leurs terrains sur le littoral à l'est du site où des épis ont été placés. Elle souhaite que l'on puisse dire que les prélèvements de sable peuvent aider à lutter contre l'érosion dans les zones sensibles.

Léopold Rosso souhaite que le SYMADREM intervienne aussi sur la protection du littoral de ce côté du Rhône.

Stéphan Arnassant rappelle que la question d'une cohérence entre les Bouches-du-Rhône et le Gard avait déjà été posée pour le site « Petite Camargue ». Il invite les membres du COPIL à faire remonter leurs témoignages pour enrichir le DOCOB. Pour l'opération de dragage/réensablement, il explique que l'idée est seulement de limiter les impacts, pas l'opération.

Hervé Sargueil s'étonne qu'il n'y ait a contrario aucune étude sur l'impact de l'érosion à terre ou en mer.

Bernard Suzzarrini trouverait intéressant qu'il y ait une approche intersites Natura 2000 sur l'impact du courant Ligure qui s'accélère à partir de Marseille pour ressortir par Gibraltar et occasionne de la gêne sur le site.

F. Griffoul souhaite que l'on fasse le lien entre les deux DOCOB pour les activités communes (kite, buggy-kite). Elle pense que les estivants sont très sensibles au tourisme durable et propose que le comité départemental du tourisme participe à la transmission de messages pédagogiques.

Delphine Gambaini souligne l'impact des macrodéchets sur les tortues marines : une étude est actuellement en cours au CESTMED dans le cadre de la directive cadre sur le milieu marin et montre déjà des concentrations importantes dans les tortues.

Michel Lepers évoque également la problématique des déchets en mer (sacs, mégots). Pour lui, il faudrait augmenter les points de collecte et donner des cendriers pour les plages.

Cécile Dassonville informe de l'existence de plusieurs études sur la gestion du trait de côte notamment à l'échelle des cellules sédimentaires. Par ailleurs, elle ajoute que la DREAL assure une vision régionale des sites Natura 2000 marins, de même que l'agence des aires marines protégées qui en gère plusieurs en Languedoc-Roussillon.

Marion Corre se présente comme coordinatrice de plusieurs sites Natura 2000 voisins dont « posidonies de la côte palavasienne ». Elle ajoute que des échanges réguliers entre sites sont faits et que des harmonisations sont prévues.

Léopold Rosso s'inquiète du risque de sanctuarisation au travers des sites Natura 2000.

Bruno Leroy rassure en expliquant que Natura 2000 permettra les activités humaines sur des espaces d'intérêt et variés, en cohabitation avec le patrimoine naturel. Il s'agit d'évaluer et d'apprécier les risques des activités et aménagements, pas de les empêcher.

Michel Cavallès remarque que l'aménageur est quand même contraint, lorsqu'il a un projet, de déposer un dossier d'évaluation des incidences à la DREAL. Il souhaite que le COPIL puisse perdurer afin qu'il y ait un lieu de concertation où l'on puisse évoquer les projets en amont. Pour eux, le dossier est bien passé mais sur d'autres sites non dotés de lieu de concertation (Barcarès, Leucate...), des projets de dragage portuaire ont posé problème.

Régis Vianet estime que dans la phase d'animation d'un site, les projets d'aménagement peuvent être mis à l'ordre du jour des COPIL, dans la logique de vie d'un site Natura 2000.

Pour compléter, Marion Corre rapporte que le port de la Grande-Motte a un projet d'extension et souhaite mettre en place un processus de concertation notamment avec Natura 2000 pour travailler en amont du dossier. L'animateur du site a alors un rôle d'appui et de relai.

Lucie Labbé regrette que les services de l'Etat ne souhaitent pas toujours être associés en amont des projets.

Michel Combet voit un intérêt pour la réalisation d'une étude sur la gestion du trait de côte en Camargue sur Bouches-du-Rhône et Gard. Il regrette qu'il ait fallu faire un dossier d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 lors de la fête de la Saint Pierre, pour aller jeter simplement une gerbe de fleurs.

### ***Proposition d'extension***

Stéphan Arnassant présente ensuite une proposition d'extension du site au nord, suite aux inventaires écologiques. Cette extension de 830 ha permettrait d'intégrer au site la totalité de la zone fréquentée par les hippocampes ainsi que les herbiers de zostères naines découverts au droit du Seaquarium dans une zone correspondant à l'habitat « baie peu profonde ». On trouve ces deux espèces dans des baies fermées : ici, malgré les aménagements, la nature a repris ces droits. Le rôle des herbiers est important (biodiversité, atténuation des houles) : malgré la fréquentation, on y trouve de nombreux mollusques. Cette extension a été proposée par plusieurs acteurs lors de la commission environnement. Cependant elle ne peut pas être effective avant la fin du DOCOB si elle est validée et des consultations officielles sont nécessaires après validation du DOCOB.

Régis Vianet note que la digue de l'Espiguette a modifié le transit mais a généré un milieu propice à l'installation des hippocampes. Cette zone est au moins intéressante à suivre au titre des territoires voisins. Les herbiers jouent un rôle dans le maintien du littoral (fixation des sédiments et atténuation des houles).

Michel Cavallès explique que ce banc de sable représente un enjeu important à l'échelle régionale (Frontignan, Petit Travers...) mais il ne faut pas que l'extension bloque tous les projets et une souplesse doit être gardée. Beaucoup de mouillages sont présents dans cette zone en sortie de Port Camargue.

Pour Michel Lepers, l'objectif « Limiter l'envasement du peuplement (lié au chalutage) » est primordial et indique que la première chose à faire est de faire appliquer la loi.

Frédéric Blua répond qu'à force de procès, les sanctions ont augmenté et les dernières correspondent à de la prison avec sursis.

Etienne Mourrut se déclare défavorable à l'extension pour le moment car il a toujours connu la présence d'hippocampes au Grau du Roi et qu'il craint que Natura 2000 complique les tâches d'entretien des plages de la zone.

Bruno Leroy explique que l'extension d'un site est une procédure très compliquée et n'intervient qu'après validation d'un dossier. Il ne s'agit ici que d'une évocation de proposition d'extension.

Pour Michel Cavaillès, ce secteur présente de nombreuses interactions entre toutes les activités. Il y a des problèmes de positionnement des filets des pêcheurs aux petits métiers et prochainement de cohabitation entre les bateaux au mouillage, le motonautisme et les baigneurs. Il abrite également la plus grosse école de voile de l'UCPA. Il faudra organiser les mouillages, la pêche et les activités.

Bruno Leroy propose de passer à la validation du tome 1 du DOCOB avant de passer au dernier point et demande quels sont les personnes qui sont contre.

Pour Denis Ceccarini, le projet des pieux doit être réalisé.

Jacques Romain comprend qu'il y ait besoin de savoir ce que vont devenir les bancs sableux mais pense qu'ils ne peuvent pas être gérés sans prendre en compte la zone en arrière littoral.

Bruno Leroy explique que Natura 2000 n'est pas un outil de gestion du trait de côte ni un instrument d'aménagement : il y a des bancs de sable et des activités.

Lucie Labbé rapporte que dans le tome 2 du DOCOB du site Camargue gardoise, une action évoque la gestion du trait de côte. Cette inscription a permis de débloquer des fonds pour créer un second cordon dunaire.

Régis Vianet rappelle que le tome 1 constitue le diagnostic et le tome 2 le programme d'actions. Il propose que le tome 1 soit validé avec les réserves de la chambre d'agriculture. Bruno Leroy entérine cette proposition.

Le Tome 1 du DOCOB est validé avec les réserves de la chambre d'agriculture du Gard sur la possibilité d'aménagement des protections du littoral à partir de pieux et sur l'utilisation des bancs sableux à des fins de rechargement.

### **Organisation et calendrier de travail pour l'élaboration du Tome 2**

Delphine Marobin-Louche présente le calendrier de travail pour l'élaboration du Tome 2. Le travail sur les objectifs de développement durable et les mesures de gestion se fera à partir de 3 groupes de travail :

- Patrimoine naturel
- Activités professionnelles et récréatives
- Interface terre/mer (qualité de l'eau et aménagement du littoral).

Une réunion avec les 3 groupes permettra de restituer les travaux et de travailler sur la charte. Le Tome 2 et la charte pourront alors être rédigés et validés au comité de pilotage en décembre 2013 ou janvier 2014.

### **Conclusion :**

Régis Vianet se félicite que le parc de Camargue s'occupe de cette zone car c'est un nouveau territoire avec de nouveaux acteurs avec qui travailler et en même temps des points communs avec la Grande Camargue.

Etienne Mourrut ajoute qu'il s'agit d'une zone sensible pour le Grau du roi et que le débat est utile.

Frédéric Blua remercie le Parc et le CRPMEM LR pour ce travail. Les débats ont été féconds et il était donc utile de se rencontrer. L'important est que l'intérêt général soit préservé : il ne s'agit pas de tout autoriser ou de tout interdire mais de trouver des compromis au travers de Natura 2000, sans préjudice des autorisations administratives de droit commun.

Bruno Leroy conclut qu'il s'agit d'une étape dans cette démarche vivante et que nous allons entrer dans une phase plus concrète et la préparation de l'animation du site.